



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de Votants : 13 (dont 5 pouvoirs)

**Étaient présents :** Mesdames Brigitte AVOSCAN, Isabelle LORIZ, Carole BARRO  
Messieurs Nicolas CHABERT, Samuel FOURMY, Marc GRIMAND, Philippe POIRSON, Bruno LEBLANC,

**Étaient excusés :**

Mme Jocelyne PANNETIER ayant donné pouvoir à Mme Carole BARRO  
Mme Aurélie COCHET ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LORIZ  
M. Jean-Michel JOSSERAND ayant donné pouvoir à M. Marc GRIMAND  
M. Vincent BRUN ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABERT  
M. Mathieu DECATOR ayant donné pouvoir à M. Bruno LEBLANC

**Étaient absents :** Mme Martine POTHIN, M. Jean-Louis GAGNEUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Bruno LEBLANC a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**La séance est ouverte à 20H09**

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 04 mars 2024 et signature par Monsieur le Maire, Marc GRIMAND et par la secrétaire de séance Madame Isabelle LORIZ**

**EXPOSE :** Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 04 mars 2024. Conformément à l'article L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, une version électronique est mise à disposition du public.

### **2- Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Bruno LEBLANC a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **3- Commissions communales – Point sur les dossiers en cours**

<b>Affaires scolaires/Cimetière/CCAS</b>	<u>Création aire de jeux tènement Groupe Scolaire et plateau sportif communautaire :</u> Mme Isabelle LORIZ informe d'une baisse du devis concernant la tyrolienne, ce qui porte le montant à 73 184 €.
--	--



	Une convention avec la 3CM sera proposée en conseil communautaire de juin. Les travaux débuteront début du mois de juillet 2024.
--	---

#### **4- Commissions Plan Sécurité – Mobilité – Stationnement – Entretien voirie**

Chiffrage HT des priorités pour les actions suivantes pour la présentation du Budget 2024.

- Budget 2024 : **Priorités 1** : - réalisation d'un trottoir route de Ste Croix partant de la D22 et allant jusqu'à la croix située à l'intersection de la rue du village. Chiffré à **57 978,25 € HT**. Subvention possible du Département d'environ 30 %
- Budget 2024 : Aménagement du déplacement de l'abribus – démarrage 2024 **chiffré à 10 280 €** - subventionné à 80% par la région
- Budget 2024 : Plateau ralentisseur route de Ste croix (sortie Pizay en direction de Le Putaret. Chiffré à **7160€ HT**
- Budget 2024 : Mise à jour et implantation de nouveaux panneaux routiers : Chiffré à **3611€ HT**
- Budget 2025 : **Priorités 2** : réalisation d'un trottoir rue du village depuis la croix jusqu'à l'intersection de la rue du monument. Chiffré à **63 700€ HT**. **Subvention possible du Département d'environ 30 %**
- Budget 2025 : Plateau ralentisseur sur la D22 au niveau de la caserne. Chiffré à **29 150€ HT**
- Budget 2025/2026 : Plateau ralentisseur (Liaison entre trottoirs Rue du Village et à l'intersection Rue du Monument) Chiffré à **17 540€ HT**
- Budget 2026 : **Priorités 3** : Aménagement d'un mode doux, rue du Grillet Chiffré à **51 845€ HT**. **Subvention possible du Département d'environ 30 %**

#### **5- Affectation des résultats de fonctionnement 2023 – Budget général**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

##### **CA 2023**

<b>Budget principal</b>	<b>Solde (en €)</b>
<b>Solde d'exécution en fonctionnement :</b>	
Solde du résultat reporté 2022 (R002)	343 287,06
Résultat de l'exercice 2023	229 589,64
Résultat de clôture 2023	572 876,70
<b>Solde d'exécution en investissement :</b>	
Solde du résultat reporté 2022 (001)	- 34 141,85
Résultat de l'exercice 2023 (déficit)	- 191 891,56
Résultat de clôture 2023	- 226 033,41



Restes à réaliser dépenses	-	102 190,49
Restes à réaliser recettes		-
<b>Affectation des résultats :</b>		
Résultat d'investissement reporté (001)	-	226 033,41
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		328 223,90
Résultat de fonctionnement reporté (002)		244 652,80

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) ..... 328 223,90 €
- Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) ..... 244 652,80 €

## **6- Approbation du Compte de Gestion 2023**

Madame la responsable du service de gestion comptable de Montluel a remis, pour approbation par le conseil municipal, le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal.

Le compte de gestion décrit, pour le budget principal, la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, y compris celles des classes 4 et 5 (comptes de tiers et comptes financiers).

L'identité des comptes peut être constatée. Les résultats des différentes sections budgétaires sont retracés ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice 2023	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		343 287,06	460 891,53	690 481,17		572 876,70
Investissement	34 141,85		835 402,79	643 511,23	226 033,41	

Les débits et les crédits des opérations de l'exercice totalisent les montants exécutés en 2022 et les montants des exercices antérieurs intégrés pour chacune des opérations non budgétaires ;

Vu ledit dossier ;

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DONNE ACTE** de la présentation du compte de gestion 2023 à Madame la responsable du service de gestion comptable de Montluel,

**APPROUVE** le compte de gestion 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2023, en vue de leur transmission au Juge des comptes.



## 7- Présentation et approbation du Compte Administratif 2023

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Monsieur Marc GRIMAND, Ordonnateur.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe POIRSON, après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion établi par le receveur.

Considérant que Monsieur le maire, s'est retiré au moment du vote.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé dans le tableau ci- après :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats Reportés	34 141,85		-	343 287,06	34 141,85	343 287,06
Opération Exercice	835 402,79	643 511,23	460 891,53	690 481,17	1 296 294,32	1 333 992,40
<b>TOTAUX</b>	<b>869 544,64</b>	<b>643 511,23</b>	<b>460 891,53</b>	<b>1 033 768,23</b>	<b>1 330 436,17</b>	<b>1 677 279,46</b>
Résultats Clôture	226 033,41	-	-	572 876,70	-	346 843,29
Restes à réaliser	102 190,49		-	-	102 190,49	-
Totaux Cumules	328 223,90	-	-	572 876,70	102 190,49	346 843,29
Résultats Définitifs	<b>- 328 223,90</b>			<b>572 876,70</b>		<b>244 652,80</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de la balance de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**ADOpte** : le compte administratif de l'exercice 2023.



## **8- Vote des taux des taxes pour 2024**

Pour rappel, taux de l'année 2023 :

- Taxe foncière bâtie TFB : **33.60 %**
- Taxe foncière non bâtie TFNB : **49.02 %.**
- Taxe d'habitation TH : **10.83 %**

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour fixer les taux pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la moyenne nationale des taux communaux de 2023 pour les communes de notre taille est de :

- Taxe foncière bâtie TFB : **39.42 %**
- Taxe foncière non bâtie TFNB : **50.82 %.**
- Taxe d'habitation TH : **24.45 %**

Monsieur le Maire rappelle que notre politique est d'atteindre progressivement les taux moyens afin de ne plus être pénalisé dans le calcul des dotations, aides et subventions.

Proposition taux 2024 :

- Taxe foncière bâtie TFB : **34.27 %**
- Taxe foncière non bâtie TFNB : **50.00 %**
- Taxe d'habitation TH : **11.05 %**

Soit une recette estimée supplémentaire pour 2024 de 5 827 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** de passer le taux d'imposition :

- Taxe foncière bâtie TFB à **34.27 %**
- Taxe foncière non bâtie TFNB à **50.00 %.**
- Taxe d'habitation TH à **11.05 %**

ET

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



Mairie de PIZAY – 799 route de Bourg-en-Bresse / 01120 PIZAY  
Tél. : 04 78 06 15 93 et Courriel : ville-pizay@wanadoo.fr

N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
2024



COMMUNE : 297 PIZAY  
ARRONDISSEMENT : 01 BOURG-EN-BRESSE  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MONTLUEL

**ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTE EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	753 429	33,60	96,75	797 300	267 893	34,27	273 235
Taxe foncière non bâties (TFNB)	39 266	49,02	122,02	40 700	19 951	50,00	20 350
Taxe d'habitation (TH)	33 476	10,83	53,37	32 500	3 520	11,05	3 591
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				<b>Total</b>	<b>291 364</b>		<b>297 176</b>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024 cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	34,27		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	297176 = 1,019347	50,00		
Taxe d'habitation (TH)	291 364	11,05		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

**II – RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2024**

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	46 060			2 295	0	0	39 587	87 942

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
297 176	87 942	385 118

A BOURG-EN-BRESSE  
Le 14 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques  
VINCENT BONARDI  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 09/04/2024  
Pour la Mairie de Pizay (Ain)  
Pour la Commune Le Maire  
Marc GRIVAN

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

**9- Présentation et approbation du Budget communal 2024**

Section de fonctionnement : 922 000,00 € en dépenses et en recettes  
Section d'investissement : 1 607 000,00 € en dépenses et en recettes  
Dont restes à réaliser :  
Dépenses - 102 190,49 €  
Recettes 0,00 €

Section de fonctionnement dépenses en €		Section de fonctionnement recettes en €	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
011	118 442,74	002	244 652,80
012	221 200,00	013	1 500,00
014	13 500,00	70	11 717,20
022	0,00	73	446 070,00
023	370 352,26	731	76 060,00



65	126 505,00	74	118 000,00
66	69 000,00	75	24 000,00
042	3000,00	77	0,00
<b>Total</b>	<b>922 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>922 000,00</b>

Section d'investissement dépenses en €		Section d'investissement recettes en €	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	226 033,41	021	370 352,26
16	44 900,00	10	411 323,90
20	50 000,00	13	306 563,84
204	2 162,00	16	470 000,00
21	1 135 954,10	040	3 000,00
23	0,00	041	45 760,00
041	45 760,00		
Reste à réaliser	102 190,49		
<b>Total</b>	<b>1 607 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>1 607 000,00</b>

Monsieur le Maire présente et commente les lignes du budget 2024 en fonctionnement et en investissement pour les dépenses et les recettes.

Monsieur le Maire informe le conseil que pour les années 2024-2025 d'importants travaux sont à prévoir à la suite des projets votés au cours des précédents conseils municipaux :

- a) Le transfert de la mairie avec la création de deux appartements ainsi qu'un local associatif

Monsieur le Maire explique qu'un budget d'environ 620 000 € est à prévoir pour le transfert de la mairie subventionnée environ à 50 % par différents organismes, comme la Région, le Département et l'Etat

Un prêt d'environ 320 000 € sera nécessaire couvert en grande partie par la location des deux appartements aménagés.

- b) Le déplacement de l'abribus ainsi que les travaux de voirie, notamment les trottoirs
- c) La création de l'aire de jeux derrière le groupe scolaire
- d) Place centrale. Réaménagements, déplacement de la halle du village

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour signer le devis de la débroussailleuse qui est en panne et nécessite de gros travaux. Le montant est 788 €.

**Le Conseil Municipal accepte le devis et Monsieur le Maire le signe.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter le budget 2024.



## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ADOpte** le Budget Primitif pour 2024 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Et avec reprise des résultats de l'exercice 2023,

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **10- Demande de subvention des associations**

- Office national des Combattants et des Victimes de Guerre de l'Ain

**Monsieur le Maire rappelle que conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, le Conseil Municipal attribue prioritairement les subventions au RASED, au Comité de Jumelage et au Sou des Ecoles et ce, pour raisons budgétaires.**

### **11- Informations diverses**

- 1) Monsieur le Maire informe l'assemblée que jeudi 11 avril 2024 se déroulera l'élection du président et des vice-président(e)s à l'occasion de l'installation du nouveau conseil communautaire de la 3CM (Communauté de Commune de la Côtère de Montluel).
- 2) Monsieur le Maire confirme que la commission médicale du CDG01 a rejeté la demande de maladie professionnelle de l'adjoint technique qui est toujours en arrêt maladie depuis quelques mois. D'autres recours auront lieu.
- 3) Lors du Conseil Municipal en date du 04 mars 2024, vous avez attribué une subvention exceptionnelle pour le Collège Marcel Aymé de Dagneux pour le déplacement de certains élèves aux Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.  
Monsieur le Maire informe que le Collège Marcel Aymé tient à vous remercier pour l'attribution du montant de 300 € qui leur a été versée.

**La séance est close à 21h31**

L'ordre du jour étant épuisé. Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 21h45.

Fait à Pizay, le 17 juin 2024

Le Maire – Marc GRIMAND

Le Secrétaire de séance – Bruno LEBLANC